

Règlements du concours « DÉFI SANTÉ GOLF Saison 2016-2017 »

« Gagner une formation en voyage-stage à Punta Cana
Avec la professionnelle de golf Sylvie Schetagne »

Commandité par Club Voyages Raymonde Potvin

Le présent règlement énonce les règles régissant le concours « DÉFI SANTÉ GOLF » tenu dans le cadre du programme GOLF-TONUS PTMT Inc., ci-après appelé Golf-Tonus.

1. Admissibilité

Afin d'être éligible au concours du « Défi Santé Golf Saison 2016-2017 » vous devez être un résident canadien âgé de 18 ans ou plus. Les fournisseurs des prix, les organisateurs et leurs employés, leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes personnes avec lesquelles ces personnes sont domiciliées ne sont pas admissibles.

2. Comment participer

Dans la boîte de concours on retrouvera trois couleurs de coupons de participation : les blancs pour les inscriptions, les roses pour les réussites au DÉFI SANTÉ GOLF et les bleus pour les références par des élèves actifs ou anciens de Golf-Tonus. Ainsi, il sera possible, lors du tirage au tournoi de golf DÉFI SANTÉ GOLF, de différencier la provenance du coupon gagnant : inscription, réussite du DÉFI ou références.

➤ EN S'INSCRIVANT POUR OBTENIR UN COUPON DE PARTICIPATION DE COULEUR BLANC

Il y a cinq façons de participer au concours afin d'obtenir un coupon de participation de couleur blanc qui sera déposé dans la boîte du concours :

2.1. Participer au concours DÉFI SANTÉ GOLF **session automne 2016.**

- S'inscrire en ligne sur Dollaractif.com ou en personne lors de cours de golf ou d'événements de golf. Le coût d'achat d'un coupon de participation est de 10 \$ + taxes.
- Une participation au concours est incluse à l'achat d'une session de quatre (4) ou huit (8) cours du programme Golf-Tonus de la session d'automne 2016.

2.2. Participer au concours DÉFI SANTÉ GOLF **session hiver 2017**

- S'inscrire en ligne sur Dollaractif.com ou en personne lors de cours de golf ou d'événements de golf. Le coût d'achat d'un coupon de participation est de 10 \$ + taxes.
- Une participation au concours est incluse à l'achat d'une session de quatre (4) ou huit (8) cours du programme Golf-Tonus de la session d'hiver 2017.

2.3. Participer au concours DÉFI SANTÉ GOLF **session de printemps 2017**

- S'inscrire en ligne sur Dollaractif.com ou en personne lors de cours de golf ou d'événements de golf. Le coût d'achat d'un coupon de participation est de 10\$ + taxes.
- Une participation au concours est incluse à l'achat d'une session de quatre (4) ou huit (8) cours du programme Golf-Tonus de la session d'hiver 2017.

2.4. Participer au concours DÉFI SANTÉ GOLF « **Les 1000 balles** »

- S'inscrire en ligne sur Dollaractif.com ou en personne lors de cours de golf ou d'événements de golf. Le coût d'achat du carnet d'entraînement nécessaire à la réalisation du défi est de 13.05 \$ + taxes. Voir le mode de distribution du carnet à la section 2.9.
- Une participation au concours est incluse à l'achat du carnet.

2.5. Participer au concours DÉFI SANTÉ GOLF **Tournoi Golf-Tonus**, l'allié de votre succès

- S'inscrire en ligne sur Dollaractif.com ou en personne lors de cours de golf ou d'événements golf. Le coût d'achat d'une participation au tournoi est de 110 \$ + taxes pour les joueurs marcheurs et de 120\$ + taxes pour les joueurs avec voitures électriques. Une participation au concours est incluse dans le prix du billet de tournoi.

Il est possible d'acheter en ligne sur Dollaractif.com ou en personne lors de cours de golf ou d'événements golf, les quatre DÉFI SANTÉ GOLF au coût de 30 \$ plus taxes au lieu de 45 \$ plus taxes.

Quatre participations au concours sont incluses à l'achat d'un des programmes d'entraînement annuel de Golf-Tonus. Le programme annuel débute au mois de septembre et se termine au cours de l'été de l'année suivante.

➤ EN RÉALISANT UN PROGRAMME DÉFI SANTÉ GOLF POUR OBTENIR DES COUPONS DE RÉUSSITES DE COULEUR ROSE

Le participant peut **augmenter son nombre de coupons de participation** en réalisant et réussissant son ou ses DÉFIS SANTÉ GOLF.

En aucun cas, les organisateurs du concours ne sont responsables de l'encadrement du participant. Ce dernier est entièrement autonome et responsable de ses actions en cas de blessures.

- ## 2.6. Pour le **DÉFI SANTÉ GOLF #1 d'automne 2016** :
- Le participant inscrit doit compléter son tableau de planification qu'il trouvera sur le site Web de Golf-Tonus ainsi que les détails de la procédure. Il doit ensuite faire parvenir une photo ou un fichier PDF de son plan à info@golf-tonus.com.

***Important* : Le tableau du participant doit obligatoirement être reçu par l'organisateur avant le départ de son DÉFI SANTÉ GOLF.**

Ce tableau doit représenter le plan des actions de ses semaines de DÉFI sur trois (3) semaines minimums pour obtenir un coupon rose de réussite du DÉFI SANTÉ GOLF ou sur six (6) à huit (8) semaines pour obtenir trois (3) coupons roses à la réussite du DÉFI SANTÉ GOLF. À la fin de son DÉFI SANTÉ GOLF, le participant doit faire la preuve, par courriel, qu'il a réussi son défi. Il doit démontrer que ses actions planifiées initialement ont été réalisées. À ce moment-là, le ou les coupons de réussite roses seront déposés dans la boîte de tirage. Si l'organisation ne reçoit pas cette preuve, aucun coupon de réussite ne sera remis.

- Une des actions doit obligatoirement être lié au développement des aptitudes de golfeur que ce soit sur le plan technique, mental ou tactique pour que le DÉFI SANTÉ GOLF soit accepté. Des exemples sont fournis sur le site Web de Golf-Tonus.
- Le défi #1 d'automne doit être réalisé entre le 30 octobre 2016 et 24 décembre 2016 et être présenté à info@golf-tonus.com avant le 30 octobre 2016. Le tableau de réalisation présentant la réussite du défi doit être remis entre le 18 et le 24 décembre pour que les coupons de réussite roses soient déposés dans la boîte de concours.
- Le participant crée lui-même son DÉFI SANTÉ GOLF de façon autonome. Il est le seul responsable de son encadrement et de son honnêteté. Nous l'invitons, dans la mesure du possible, à consulter un spécialiste en activité physique ou en kinésiologie afin de valider son DÉFI SANTÉ GOLF. Nous lui recommandons aussi de vérifier son état de santé avec son médecin avant d'entreprendre des efforts physiques. De plus, pour la portion golf, nous invitons le participant à

consulter le professionnel de Golf-Tonus pour valider avec lui son tableau d'entraînement de golf afin d'avoir un impact positif sur son jeu.

2.7. Pour le **DÉFI SANTÉ GOLF #2 d'hiver 2017** : Suivre les mêmes directives qu'au point 2.6 pour réaliser le DÉFI SANTÉ GOLF d'hiver.

- Le défi #2 d'hiver doit être réalisé entre le 29 janvier 2017 et 25 mars 2017 et être présenté à info@golf-tonus.com avant le 29 janvier 2016. Le tableau de réalisation présentant la réussite du défi doit être remis entre le 26 mars et le 1^{er} avril 2017 pour que les coupons de réussite roses soient déposés dans la boîte de concours.

2.8. Pour le **DÉFI SANTÉ GOLF #3 de printemps 2017** : Suivre les mêmes directives qu'au point 2.6 pour réaliser le DÉFI SANTÉ GOLF du printemps.

- Le défi #3 de printemps doit être réalisé entre le 16 avril 2017 et 20 mai 2017 et être présenté à info@golf-tonus.com avant le 16 avril 2017. Le tableau de réalisation présentant la réussite du défi doit être remis entre le 21 et le 26 mai 2017 pour que les coupons de réussite roses soient déposés dans la boîte de concours.

2.9. Pour le **DÉFI SANTÉ GOLF #4 « Les 1000 balles »**, le participant recevra trois (3) coupons roses pour un carnet d'entraînement réussi et remis en mains propres ou par la poste à Golf-Tonus PTMT Inc. : 118 rue René-Émard, Île-Perrot, Qc, J7V 8V7. Le carnet rempli doit être remis avant le 4 juin 2017, date du tirage. Si aucun carnet n'est remis à temps, l'organisation conclura que le DÉFI SANTÉ GOLF « **Les 1000 balles** » n'a pas été atteint et ne déposera aucun coupon rose dans la boîte de concours.

- Le carnet d'entraînement sera remis à l'EXPOGOLF d'Ottawa, de Montréal ou de Québec ou pourra être envoyé par la poste moyennant des frais de livraison.

2.10. **DÉFI SANTÉ GOLF #5 « Tournoi Golf-Tonus, l'allié santé de votre succès »** le 4 juin prochain. Il y aura 4 gagnants de la formule participation en Vegas à 4 et 2 gagnants de la formule en mode 2 balles meilleure balle. Chaque gagnant obtiendra trois (3) coupons de participation roses en extra. De plus, les gagnants aux 4 concours sur le terrain obtiendront un coupon de participation rose. Donc, pour le tournoi, un participant à la possibilité de gagner jusqu'à sept (7) coupons de participation roses.

➤ **EN DEVENANT L'ALLIÉ-SANTÉ DE DÉFI SANTÉ GOLF POUR OBTENIR DES COUPONS DE RÉFÉRENCES DE COULEUR BLEU**

Remarque : Un élève actif ou ancien peut obtenir un maximum de trois (3) coupons de références.

2.11. Seuls les élèves actifs ou anciens élèves de Golf-Tonus PTMT peuvent devenir des alliés-santé au DÉFI SANTÉ GOLF en référant des personnes qui participeront au DÉFI SANTÉ GOLF. Ainsi, pour chaque référence d'une personne inscrite au DÉFI SANTÉ GOLF d'automne, d'hiver, de printemps, annuel, des «1000 balles » ou du tournoi de golf, l'organisation ajoutera un coupon référence bleu pour vous remercier.

- Pour obtenir votre coupon bleu, vous devez envoyer un courriel à info@golf-tonus.com pour nous faire connaître les noms des personnes que vous avez encouragées à s'inscrire au DÉFI

SANTÉ GOLF, dont vous êtes certains qu'elles se sont inscrites grâce à vous et qu'elles n'ont pas été référées par quelqu'un d'autre.

- Un nouveau participant ne peut être nommé qu'une seule fois et par un seul élève actif ou ancien.
- Les personnes référées se seront inscrites via Dollaractif ou en personne à une ou plusieurs activités soit : un DÉFI SANTÉ GOLF d'automne, d'hiver et/ou de printemps au coût de 10 \$ plus taxes, au Défi « Le carnet des 1000 balles » au coût de 13.05 \$ plus taxes, au Défi Tournoi de golf allié de votre santé au coût de 110 \$ plus taxes en marchant ou de 120 \$ plus taxes en voiturette.

Ainsi, si un participant a réussi tous les DÉFIS SANTÉ GOLF parfaitement, il peut avoir jusqu'à 28 coupons soit jusqu'à un maximum de 6 coupons blancs, jusqu'à un maximum de 19 coupons roses et jusqu'à un maximum de 3 coupons bleus.

3. Prix à gagner

3.1 Un grand prix commandité par Club Voyages Raymonde Potvin : Un voyage-stage à Punta Cana d'une valeur approximative de 1 825 \$, d'une durée de sept (7) jours, du 12 au 19 novembre 2017, accompagné de la professionnelle de golf Sylvie Schetagne/Golf-Tonus PTMT Inc.

Le prix inclut :

- Billets d'avion aller-retour Punta Cana-Montréal pour une personne
- Transport aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel
- Hébergement 7 nuits en formule tout inclus, 1 chambre partagée pour 2 personnes
- Cinq (5) parties de golf et balles de pratique lors de ces parties ainsi que les réservations de temps de départ
- Transport aller-retour entre l'hôtel et le golf
- Tous les services de golf : gestion, enseignements, analyse vidéo, animation, DVD souvenirs sont offerts gratuitement par la professionnelle de golf Sylvie Schetagne de Golf-Tonus PTMT

Le prix exclut ;

- Les assurance voyages et les dépenses personnelles
- Les voiturettes électriques

Les conditions suivantes s'appliquent au prix :

- Le prix gagné est applicable uniquement au voyage-stage à Punta Cana commandité par l'agence Club Voyages Raymonde Potvin et par Sylvie Schetagne/Golf-Tonus en date du 12 au 19 novembre 2017.
- Le prix doit être utilisé lors de cette seule occasion.
- Le prix n'est pas échangeable en argent.
- Le prix est transférable à une autre personne uniquement avec l'approbation écrite des organisateurs du concours.

3.2 Un prix de consolation offert par Sylvie Schetagne : Une partie de golf 18 trous

Le prix inclut ;

- Une partie de golf avec Sylvie Schetagne à son club d'appartenance
- La planification de la date et du temps de départ

Les conditions suivantes s'appliquent au prix :

- Le prix doit être utilisé lors de cette seule occasion
- Le prix n'est pas échangeable en argent
- Le prix est transférable à une autre personne sous l'approbation écrite des organisateurs du concours

4. Les tirages

- 4.1.** Le tirage des deux prix aura lieu lors de l'événement tournoi annuel de « Golf-Tonus l'allié de votre santé » le dimanche le 4 juin 2017 à 20 h 00 au club de golf Atlantide, au 2201 Don Quichotte Boulevard, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC J7V 7P2. Le tout fait en présence de la présidente de Golf-Tonus PTMT et organisatrice du concours et de l'événement, Sylvie Schetagne, du commanditaire du prix s'il y a lieu Club Voyages Raymonde Potvin et de la propriétaire de Dollaractif Brigitte Dionne. Un tirage au hasard sera effectué devant le public présent lors de l'événement parmi les différents coupons blancs, roses et bleus.
- 4.2.** Les chances que le nom des gagnants soit sélectionné au hasard dans le cadre du concours dépendent du nombre de coupons de participation blancs obtenus lors d'une inscription, du nombre de coupons de réussite roses obtenus par l'accomplissement d'un DÉFI SANTÉ GOLF et du nombre de coupons allié-santé bleus obtenus suite aux inscriptions influencées par des élèves actifs et anciens.
- 4.2.1.** Le participant à un cours par session de Golf-Tonus a droit automatiquement à un (1) coupon de participation blanc par session inscrite. S'il réussit un DÉFI SANTÉ GOLF sur 3 semaines, il obtient un coupon de réussite rose en extra et s'il réussit un DÉFI SANTÉ GOLF sur 6 à 8 semaines, il obtient 3 coupons de réussite roses en extra. Le participant a donc une possibilité totale de 12 coupons pour les DÉFIS SANTÉ GOLF #1, #2 et #3.
- 4.2.2.** Le participant à un cours annuel a droit automatiquement à quatre (4) coupons de participation blancs pour les quatre (4) DÉFIS SANTÉ GOLF d'automne, d'hiver, de printemps et les 1000 balles. Selon la réussite prouvée ou non de ses défis par courriel, il peut augmenter ses chances d'obtenir des coupons roses en extra comme mentionné à 4.2.1.
- 4.2.3.** Un participant qui s'inscrit sur Dollaractif.com ou en personne au coût de 10\$ + taxes au concours obtient un (1) coupon de participation blanc pour un DÉFI SANTÉ GOLF #1, #2 et/ou #3 lors de la session d'automne, d'hiver ou de printemps. S'il prouve la réussite de son DÉFI SANTÉ GOLF, il augmente ses chances en obtenant plus de coupons, comme mentionné à 4.2.1.
- 4.2.4.** Un participant qui s'inscrit sur Dollaractif.com ou en personne au coût de 13.05 \$ + taxes au concours a un (1) coupon de participation blanc en achetant le carnet du

DÉFI « Les 1000 balles de Golf-Tonus » (disponible à compter du 10 mars). Pour obtenir trois (3) coupons de réussite roses dans la boîte du concours, le participant doit avoir remis son carnet complété avant le tirage qui aura lieu au tournoi de Golf-Tonus le 4 juin 2017, et ce, avant 20h. Il est donc possible pour le participant d'obtenir un total de 4 coupons en participant à ce défi.

4.2.5. Il y a cinq (5) DÉFIS : DÉFI #1 de la session d'automne, DÉFI #2 de la session d'hiver, DÉFI #3 de la session du printemps, DÉFI #4 « Les 1000 balles de Golf-Tonus » et le DÉFI#5 « Tournoi Golf-Tonus l'allié de votre santé ». Le participant peut gagner un total de quatre (4) coupons de participation aux DÉFIS #1 à #4 et huit (8) DÉFI #5 « Tournoi de Golf-Tonus ». Le participant a donc jusqu'à un total de 24 coupons de participation possibles s'il s'inscrit officiellement aux quatre DÉFI SANTÉ GOLF et qu'il réussit chaque DÉFI SANTÉ GOLF 2016-2017 à la perfection. Il est également possible d'obtenir trois (3) coupons de référence allié-santé de couleur bleu en référant 3 personnes au DÉFI SANTÉ GOLF.

5. Réclamation

Afin d'être déclaré gagnant du Grand prix du concours et du prix de participation, la personne sélectionnée devra

- 5.1.** Être rejointe par téléphone par les organisateurs du concours dans les trois (3) jours suivant la date de la sélection au hasard. Le premier appel sera effectué devant le public lors du tournoi annuel de Golf-Tonus le 4 juin 2017.
- 5.2.** Avoir participé honnêtement au concours dans les dates requises. Avoir complété son ou ses DÉFI SANTÉ GOLF et en avoir fourni les preuves demandées aux dates mentionnées dans la section 2.
- 5.3.** Répondre correctement à la question d'habileté mathématique qui sera posée par téléphone, par les organisateurs du concours à un moment convenu à l'avance, et ce, sans aide et dans un délai limité.
- 5.4.** Signer le formulaire de déclaration d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par la poste et le retourner aux organisateurs du concours dans les 15 jours suivant sa réception.
 - 5.4.1.** Les personnes gagnantes seront aussi mentionnées dans le bulletin mensuel de *Golf-Tonus* du mois de mai et juin 2017, sur le site web de *Golf-Tonus* ainsi que lors des activités de promotion de l'entreprise.
 - 5.4.2.** À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et un nouveau tirage pour ce prix se tiendra conformément au présent règlement, jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 6.1.** Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer de manière frauduleuse ou inéquitable envers les autres participants
- 6.2.** Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne qu'avec un accord écrit des organisateurs.
- 6.3.** La personne sélectionnée dégage de toute responsabilité les organisateurs du concours, les commerçants participants, leurs agences de publicité ou de promotion, le commanditaire, leurs employés, agents et représentants, de tous dommages reliés au prix. Afin d'être déclaré gagnant et préalablement à l'obtention de son prix, la personne sélectionnée s'engage à signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité à cet effet.
- 6.4.** En participant à ce concours, les personnes gagnantes autorisent les organisateurs du concours et leurs représentants à utiliser, si requis, leurs noms, photographies, images, déclarations relatives au prix gagné, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- 6.5.** Les formulaires de participation envoyés sont la propriété des organisateurs du concours et ne seront en aucun temps retournés aux participants. Aucune communication ou correspondance ne sera échangé sans l'accord du participant sauf avec la personne sélectionnée pour un prix.
- 6.6.** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.